Val-d'Oise tremplin, un coup de pouce pour les jeunes !

Le Département a créé Val d'Oise Tremplin, un dispositif qui vise à offrir à tous les jeunes de 18 à 30 ans une aide dans la réussite de leur parcours scolaire ou de formation avant d'entrer dans la vie professionnelle.

Conditions

- être âgé de 18 à 30 ans au moment du dépôt de la demande ;
- avoir (ou être rattaché à) un avis d'imposition avec une adresse dans le Val d'Oise.

Qu'est ce que Val d'Oise Tremplin peut financer ?

A travers ses trois champs d'intervention (mobilité, formation et entrepreneuriat), Val d'Oise Tremplin soutient financièrement différents types de projets :

- la **formation et les frais annexes** (ordinateur, matériel, frais de repas,...) - (jusqu'à 2 000 € d'aides)
- la **mobilité internationale** dans le cadre des études - (jusqu'à 2 000 € d'aides)
- l'**achat d'un véhicule motorisé** ou non (vélo, vélo électrique, trottinette,...) - (jusqu'à 1 000 € d'aides)
- le **permis de conduire**, sous réserve que la demande ne soit pas éligible au dispositif de la Région Île-de-France et d'avoir son code de la route - (jusqu'à 1 000 € d'aides), le financement de matériel nécessaire à la création d'une entreprise - (jusqu'à 1 000 € d'aides).

Modalités et montants de l'aide

- Pour les demandes concernant le p**ermis de conduire, l'achat d'un véhicule ou la création d'entreprise** : montant maximum de 1 000 € ; versement de l'aide en deux fois (70% après avis favorable du comité, puis 30 % sur justificatifs) ; le bénéficiaire de l'aide a un an pour finaliser son projet.
- Pour le **financement d'une formation** (et de ses frais annexes) ou un projet de mobilité internationale : montant maximum de 2 000 € ; versé en une fois après avis favorable du comité

Comment déposer une demande ?

Les demandes devront être déposées en ligne à partir du 2 mai 2023. Suite au dépôt de la demande, chaque dossier sera examiné par un comité dédié. Une réponse sera ensuite transmise par mail.

Liens utiles
RÉALISEZ VOTRE DEMANDE EN LIGNE !